

CH_VB 4734 2008-1531 vom 17. Juni 2008

Bundesverwaltung, 2008-06-17, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_4734_2008-1531_

FR: CH_VB 4734 2008-1531 du 17 juin 2008

IT: CH_VB 4734 2008-1531 del 17 giugno 2008

Volltext

4734 2008-1531 Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr) – 08-12095 / 101416 Firmenich SA, 1242 Satigny usine «Arômes» horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 148 H, 8 F 28.05.2006–31.05.2009 (Modification) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)
Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

4735 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr) – 08-12004 / 111310 ATNB – Association Tunnel de Neu-Bois, 2926 Boncourt Avancement et bétonnage horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 21 H 13.05.2008–31.05.2009 (Nouveau permis) – 08-12006 / 111316 CSM Bessac – Implenia, F-01630 Saint Genis-Pouilly avancement avec TBM et pose voussoirs de la galerie de Chouilly horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 24 H 19.05.2008–31.05.2009 (Nouveau permis) Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr) – 08-12014 / 100394 Bell AG (Vulliamy SA), 1008 Prilly fumoirs, chemin de l'Usine à Gaz 18, Renens horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 4 H 08.05.2008–31.12.2009 (Renouvellement) Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1) – 08-11836 / 100194 Schoeller Arca Systems Swiss Group Sàrl, 1680 Romont FR Fabrication d'articles en matière plastique horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 16 H 30.01.2008–29.01.2011 (Modification) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

4736 Voies de droit Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48). 17 juin 2008 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2008 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 24 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 17.06.2008 Date Data Seite 4734-4736 Page Pagina Ref. No 10 141 866 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.